

Conditions générales de location de L'Octogone - Théâtre de Pully

L'Octogone théâtre de Pully accueille volontiers des événements en son sein.

Le type d'événement, des dates et horaires d'utilisation sont discutés et validés préalablement par la direction. Les besoins du théâtre sont prioritaires.

Toute demande de location comprenant l'une ou l'autre des caractéristiques suivantes sera refusée :

- Activités incompatibles avec la charte éthique et/ou l'image du théâtre
- Manifestations politiques à caractère partisan
- Pratique de services et/ou de rites religieux
- Pratiques sectaires, racistes ou discriminatoires

La Direction du théâtre peut demander que lui soient remises toutes les informations lui permettant d'apprécier la demande de location et de s'assurer que la manifestation ne répond à aucune des caractéristiques de refus énumérées ci-devant.

Capacité totale de l'Octogone : 455 places

La capacité mentionnée ci-dessus correspond à la capacité maximale.

Si l'installation d'une console son s'avère nécessaire dans la salle, il conviendra de déduire des places de la capacité totale.

Prix de location par jour : CHF 2'000.-

Prix de répétition par jour : CHF 500.-

Conditions générales billetterie

La billetterie est obligatoirement assurée par le théâtre qui percevra une taxe de CHF 3.- pour les places payantes dont le prix unitaire ne dépasse pas CHF 65.- et CHF 1.50 pour les places gratuites (invitation). Si le prix unitaire de vente dépasse CHF 65.-, la taxe pourra être majorée et son montant définitif sera calculé à posteriori en fonction des ventes réalisées

1. LA BILLETTERIE est seule habilitée à vendre tous les billets DU LOCATAIRE. Celui-ci s'engage à ne pas effectuer de pré-vente ou pré-location hors des services de la BILLETTERIE.
2. LA BILLETTERIE effectue la vente des billets pour LE LOCATAIRE dans les heures d'ouverture suivantes :
 - Du mardi au vendredi de 13h00 à 18h00
 - A la caisse du soir une heure et demie avant le début de la représentation
3. LA BILLETTERIE dispose d'un système de vente en ligne via le site internet de L'Octogone permettant le print at home, le retrait au guichet ou l'envoi postal.
4. LA BILLETTERIE fournit AU LOCATAIRE un décompte de la manifestation au plus tard dans les 10 jours ouvrables après la manifestation. Elle rétrocède la part des recettes qui lui revient, après déduction de la taxe de billetterie.
5. LE LOCATAIRE doit faire parvenir à LA BILLETTERIE, avant l'ouverture des locations, toutes les informations utiles et nécessaires pour la vente des billets de la manifestations dans de bonnes conditions soit :
 - Le questionnaire de paramétrage dûment complété
 - Ses coordonnées bancaires ou postales complètes
6. LE LOCATAIRE informe le plus rapidement possible LA BILLETTERIE en cas d'annulation de la manifestation. Les frais de billetterie déjà engendrés par la manifestation seront facturés AU LOCATAIRE.

Conditions d'utilisation

1. Autorisations et taxes

Une demande d'autorisation pour manifestation n'est pas nécessaire, une autorisation générale étant délivrée **AU THEATRE** pour l'ensemble des manifestations qui ont lieu **AU THEATRE**.
Aucun impôt sur le divertissement n'est prélevé.

2. Exploitation du bar

L'exploitation du bar est gérée par la société Epicurious SNC (contact : Monsieur Renato ESPOSITO, epicuriousnc@gmail.com) sans rétrocession possible au locataire. Le bar est ouvert une heure avant le début de la manifestation, pendant son déroulement et deux heures après.

3. Assurances

Le matériel de la salle décrit dans la fiche technique est assuré par les soins de la Ville du Pully. Il appartient au locataire de contracter une assurance responsabilité civile pour les risques inhérents à sa manifestation. De même, le matériel, propriété du locataire doit être assuré par ses soins contre les risques incendie, dégâts d'eau, vol et autres dégâts, le théâtre et la ville de Pully déclinant toute responsabilité à cet égard.

4. Conditions particulières

- La seule mention autorisée de la salle est « **L'Octogone - Théâtre de Pully** »
- Il est interdit de fumer, de boire et de manger dans la salle.
- Annulation de la réservation : 50% du prix total en cas d'annulation entre 6 et 3 mois avant le début de la location. 100% à moins de 3 mois.

5. Prestations comprises dans le prix de location de base

- Frais d'électricité
- Frais de chauffage
- Frais de nettoyage de base et normal
- Mise à disposition du matériel technique (tel que décrit dans la fiche technique) sous le contrôle de l'équipe technique du théâtre.

6. Prestations à payer en plus du prix de location de base

- Les heures des membres de l'équipe technique du théâtre nécessaires à la manifestation seront facturées au tarif de CHF 45.- de l'heure (majoration de 150% pour le travail du dimanche, jours fériés et de nuit (de 24h00 à 06h00))
- Le prix forfaitaire du personnel d'accueil est fixé à CHF 500.- pour l'équipe au complet et à CHF 300.- pour l'équipe partielle en fonction du type d'accueil. Ce dernier est défini par le théâtre.

Informations complémentaires

Nous pouvons vous fournir des prestations supplémentaires facturées en plus du prix de location de base. Selon vos souhaits, nous pouvons vous assurer les services suivants :

- Création d'une page internet sur le site du théâtre (sous la rubrique « autres spectacles ») CHF 100.-
- Matériel technique complémentaire : sur devis